

# COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Le vendredi 04 mars 2022 à 18 heures

L'an deux mil vingt-deux, le quatre mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du 25 février, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

**Étaient présents** : M. DUPIN Philippe, M. RIDEL Hugues, M. RENEUX William, M. DAVID Benoît, M. MONTIGNY Frédéric, M. CARPENTIER Jean-Claude, Mme OMER Laure, Mme BLONDEL Marie-Thérèse.

**Absents excusés** : Mme GAUDRY Patricia, M. OUIN Christian.

Le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2022 est lu et adopté.

**Secrétaire de séance** : M. DUPIN Philippe

### AMENAGEMENT PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ESPACE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose en détail le dernier chiffrage estimatif établi par notre maître d'œuvre le Cabinet CRAQUELIN, paysagiste, concepteur pour notre projet.

Monsieur CRAQUELIN propose que les 4 jeux d'enfants prévus soient inscrits en tranche optionnelle afin de prendre une décision ultérieurement.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) initié par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et signé le 15 juillet 2021.

Ces travaux et aménagements prévus au cœur de notre village s'inscrivent pleinement dans 3 des 9 axes retenus par le Conseil Communautaire le 2 mars dernier dans la phase préalable d'élaboration du PLUI à savoir :

- Maintenir attractif le cadre de vie avec une stratégie paysagère et environnementale,
- Construire en préservant l'environnement, les paysages et l'activité agricole,
- Concilier attractivité touristique et cadre de vie des habitants.

Monsieur le Maire constate que ce dernier chiffrage des travaux est en hausse d'environ 10 % par rapport à l'estimation faite lors de la prise de décision de lancement de ce chantier.

Au cours de divers échanges entre conseillers, il est convenu que l'on ne peut envisager aujourd'hui de revoir notre engagement pour mener ce projet à son terme.

Monsieur DUBOC informe également l'assemblée que des demandes de subvention DETR et DSIL ont été faites fin février 2022.

Les conseillers municipaux présents, après ces divers échanges,

- adoptent à l'unanimité ce chiffrage estimatif global de 452 348 € HT du projet,
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes demandes de subvention et signer tous documents concernant ce projet,
- expriment leur accord unanime pour que les crédits budgétaires nécessaires soient inscrits au budget primitif 2022 en cours d'élaboration.

### REHABILITATION D'UNE MAISON D'HABITATION COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les conseillers présents du chiffrage estimatif réalisé par notre maître d'œuvre, l'Atelier d'Architecture de Madame Coralie DANTAN, architecte du patrimoine.

Le coût estimé de ce projet de réhabilitation en deux logements de cette maison communale ancienne, typique et de caractère est présenté lot par lot aux conseillers municipaux présents.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) initié par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et signé le 15 juillet 2021.

Ces travaux de réhabilitation et rénovation d'une maison d'habitation en deux logements s'inscrivent pleinement dans les différents axes retenus par le Conseil Communautaire le 02 mars dernier dans la phase préalable d'élaboration du PLUI à savoir :

- Protéger le patrimoine naturel, bâti et historique du territoire,
- Construire en préservant l'environnement, les paysages et l'activité agricole,

Monsieur le Maire rappelle que ce devis estimatif a beaucoup évolué à la hausse depuis celui présenté lors du Conseil Municipal réuni le 24 juin 2021 du fait des difficultés d'approvisionnement en matériaux de construction liés à la crise sanitaire.

Il fait part également de ses inquiétudes, au vu du contexte international actuel, sur de prochaines fortes augmentations des prix des matériaux de construction du fait de la hausse attendue des prix de l'énergie et des matières premières qui vont forcément impacter financièrement notre projet communal en cours.

Au cours de divers échanges entre conseillers, il est convenu que l'on ne peut envisager à ce jour de revenir sur notre décision initiale d'initier ce projet et les conseillers présents espèrent que l'on pourra le mener à son terme.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL ont été déposées fin février 2022 et que la demande de permis de construire a été déposée fin décembre 2021.

Les conseillers municipaux présents, après ces divers échanges,

- adoptent à l'unanimité ce chiffrage estimatif global de 566 716.05 € HT du projet,
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes demandes de subvention et signer tous documents concernant ce projet,
- expriment leur accord unanime pour que les crédits budgétaires nécessaires soient inscrits au budget primitif 2022 en cours d'élaboration.

### **DEFIBRILLATEUR de la MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle que le défibrillateur installé près du parking de la mairie a été installé en 2009. Ce matériel étant garanti dix ans, il semble opportun de le remplacer par un matériel neuf. L'entreprise SCHILLER France a transmis un devis avec reprise de 100 € du défibrillateur ancien. Un matériel neuf nous a été proposé.

Une proposition d'un contrat de maintenance annuel nous a été faite.

Cette dépense d'investissement figurera à l'opération N° 107 AMENAGEMENT LOCAUX MAIRIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, le remplacement du défibrillateur de la mairie par un neuf et que cette dépense soit inscrite au budget primitif 2022.

### **DEFIBRILLATEUR SALLE POLYVALENTE**

Pour faire suite au décret N°2018-1186 du 19 décembre 2018, relatif aux défibrillateurs automatisés externes, il y a obligation dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) d'équiper ces locaux d'un défibrillateur.

L'entreprise SCHILLER France a transmis un devis pour un défibrillateur neuf en extérieur.

La proposition d'un contrat de maintenance nous a également été faite

Le défibrillateur sera installé sur le mur extérieur de la salle au fonds du parking et à proximité du tableau électrique situé dans le local technique.

Cette dépense d'investissement figurera à l'opération N° 81 SALLE POLYVALENTE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette acquisition d'un défibrillateur neuf pour la salle de la Liberté et que cette dépense soit inscrite au budget primitif 2022.

L'installation de ces deux défibrillateurs, possédant un système de chauffage et de ventilation, nécessitera une intervention électrique pour leur branchement. L'entreprise Electricité du Littoral sera sollicitée pour ces travaux électriques à la fois à la mairie et à la salle polyvalente,

Cette dépense d'investissement figurera à l'opération N° 101 EQUIPEMENT BATIMENT COMMUNAUX ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité que ces travaux électriques soient réalisés et que cette dépense soit inscrite au budget primitif 2022.

### **MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX d'INCENDIE**

La Communauté de Communes de la Côte d'albâtre souhaite relancer l'accord-cadre en groupement de commandes pour les communes pour la maintenance et l'entretien des hydrants.

La commune possède neuf poteaux incendie concernés par cette prestation.

Les membres acceptent à l'unanimité l'adhésion de la commune d'Ingouville à ce groupement de commande organisé par la Communauté de Communes de la Côte d'albâtre.

### **MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)**

Un projet de délibération pour la mise en place du RIFSEEP pour les agents de la commune d'Ingouville a été transmis le 21 décembre 2021 au Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion 76.

Il était donc nécessaire de compléter le libellé de l'article 2 de cette délibération, en ajoutant que l'IFSE et le CIA pourraient être versés aux agents contractuels.

Le Comité Technique du CDG76 réuni le quatre février 2022 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération modifiée validée par le CDG76.

### **DESTRUCTION GUEPES ET FRELONS**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et des modalités d'intervention proposées par l'entreprise « Destruct guêpes » pour l'année 2022.

Cette convention précise les services d'intervention et les conditions financières.

La facture sera transmise par mail à la mairie. L'entreprise n'est pas soumise à la T.V.A.

Le Conseil municipal :

- adopte cette convention proposée à l'unanimité,
- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

### **REPAS DES AINES du COMITE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE**

Suite à la réunion du C.C.A.S. du 24 février 2022, le Président Philippe DUPIN, Madame OMER Laure et Madame BLONDEL Marie-Thérèse ont reçu Monsieur ROSSIGNOL Traiteur pour mettre en place l'organisation du repas des aînés prévu le dimanche 27 mars 2022 à la salle de La Liberté.

Les courriers d'invitation seront distribués dans les boîtes aux lettres.

Les réponses sont attendues pour le vendredi 18 mars au plus tard.

Le champagne sera offert par le Maire et les adjoints.

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la proposition d'un menu à 48 € par personne service compris sans boissons ni alcools.

### **SUBVENTIONS SOLLICITEES**

Monsieur DUBOC informe que lors du Conseil Communautaire du 02 mars 2022, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a décidé l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un euro par habitant, afin d'apporter un soutien financier aux actions humanitaires envers le peuple Ukrainien. L'Association des Maires de France (A.M.F.) et l'Association Départementale des Maires de Seine-Maritime (ADM76) et la Protection Civile ont fait appel à la solidarité nationale pour soutenir les populations ukrainiennes.

L'objectif de cette opération est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et en acheminant des matériels et équipements de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante l'attribution d'une subvention d'un euro par habitant par la commune. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### ***Elections présidentielles :***

Selon les dernières directives préfectorales, le bureau de vote se tiendra dans la salle de la Liberté et sera ouvert de 8 heures à 19 heures, pour les deux tours de l'élection présidentielle.

### ***Recensement de la population 2022 :***

Monsieur le Maire donne le résultat du recensement réalisé entre le 20 janvier et le 19 février 2022.

Réponses par internet : 72 %

Nombre d'habitations : 180

Nombre de résidences secondaires : 41

Nombre d'habitants en résidence principale : 273 habitants

### ***Salle polyvalente : Sécurité dans les établissements recevant du public (ERP).***

Une commission de sécurité a procédé à la visite quinquennale de la salle de la Liberté.

Elle s'est tenue le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 dans la salle polyvalente. Après vérification des installations de sécurité, le Lieutenant ROCHETTE a émis un avis favorable pour que l'on puisse continuer l'exploitation de cette salle.

À la suite de ce contrôle, il nous a été demandé de fermer l'accès au local d'entrepôt des tables et chaises à partir des coulisses par la pose d'une cloison ignifuge en déplaçant le bloc autonome de sécurité au-dessus de la porte des coulisses donnant sur la scène. Celle-ci pourra alors être utilisée comme sortie de secours.

### ***Commission espaces verts :***

Elle s'est réunie le quatre février dernier. Un devis a été transmis par l'entreprise BARBAY pour :

- l'abattage de deux bouleaux et élagage de trois autres.
- l'abattage du plus gros sapin, du pommier et du cerisier.
- l'évacuation du sapin, bois laissé sur place et arrachage des souches.

### ***Nouvel agent communal :***

Monsieur Hugues RIDEL précise que le nouvel agent Monsieur Jérôme DULONG en poste depuis le 10 janvier dernier travaille correctement. Il est sérieux, organisé et autonome. Le nettoyage des bords de voirie a été proprement réalisé. Il a procédé à la vérification et à l'entretien de tous les matériels depuis son arrivée. Le garage et l'atelier communal ont été complètement nettoyés, rangés et réorganisés. Monsieur DULONG fait preuve d'initiatives intéressantes pour les espaces verts de la commune et a proposé divers aménagements utiles.

### ***Ancien agent communal :***

Monsieur le Maire fait part aux conseillers des messages diffusés sur les réseaux sociaux par Monsieur DEBRIS l'ancien employé communal. Celui-ci évoque, sur fond de photos prises sur le lieu de travail, ses relations très tendues et difficiles avec les élus (Maire et adjoint) de la commune.

Monsieur le Maire recevra Monsieur Frédéric DEBRIS pour échanger sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-heures et dix minutes.